

Interconnexion Québec - New Hampshire

Réponse à la question complémentaire du 6 décembre 2016 (DQ12)

1. Veuillez préciser les critères sur lesquels vous vous êtes basés pour l'examen de chacun des 3 emplacements du point d'interconnexion projeté à la frontière du New Hampshire et les considérations qui ont mené au choix du point de traversée retenu.

Choix des points de traversée

En 2011, Hydro-Québec en collaboration avec son partenaire américain a identifié trois points de traversée potentiels de la frontière avec le New Hampshire. Hydro-Québec a tenu compte de divers éléments des milieux naturel et humain, notamment : l'occupation du sol, l'utilisation du territoire, la topographie et le paysage. Les trois points alors retenus étaient les points NORD, SUD (option A) et SUD (option B). Toutes ces variantes évitaient le village d'East Hereford. Durant les mois qui ont suivi et à la suite de l'élaboration de variantes de tracé de ligne, un quatrième point a été examiné, soit le point SUD (option C). Ce point constitue une légère optimisation du point de traversée sud (Option B).

Analyse des points de traversée

En ce qui a trait au point NORD, cette variante a été écartée en raison des impacts importants sur le paysage occasionnés par le tracé qui y aurait été associé.

Concernant les points Sud, l'option A a été rejetée, également en raison des impacts sur le paysage. Les points Sud, options B et C constituaient aussi des choix potentiels. Toutefois, pour améliorer l'intégration visuelle, le tracé le plus au sud-ouest du village d'East-Hereford (soit l'option C) était préférable. L'option C correspondait également au point de traversée privilégié par le partenaire américain. Par la suite, les discussions avec le partenaire américain ont permis d'optimiser conjointement la localisation finale du point de traversée, qui se situe légèrement au sud du tracé associé à l'option C.